



OIC/5-ICLM/2023/FINAL

**RAPPORT
DE LA 5^{ème} SESSION DE LA CONFÉRENCE
ISLAMIQUE
DES MINISTRES DU TRAVAIL**

**BAKOU, REPUBLIQUE D'AZERBAIJAN
23 NOVEMBRE 2023**

**RAPPORT
DE LA CINQUIÈME CONFÉRENCE ISLAMIQUE
DES MINISTRES DU TRAVAIL**

1. La Cinquième Conférence islamique des Ministres du Travail (CIMT), s'est tenue à Bakou, République d'Azerbaïdjan, le 23 novembre 2023, sur le thème : « *Solutions innovantes et numérisation des services de travail et d'emploi dans les États membres de l'OCI* ». La Réunion des Hauts fonctionnaires (RHF), préparatoire à la 4^{ème} CIMT, a, quant à elle, eu lieu, à Bakou, les 21 et 22 novembre 2023.
2. Des Ministres et des Chefs de délégation des Etats membres de l'OCI, ainsi que des représentants des institutions de l'OCI et des organisations régionales et internationales ont participé à la Conférence.

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

3. Après la récitation de versets du Saint Coran, S.E. M. Abdullah Abuthnain, Vice-Ministre des Ressources Humaines et du Développement Social du Royaume d'Arabie Saoudite, en sa qualité de Président du 4^{ème} CMAE, a prononcé son discours d'ouverture, dans lequel il a exprimé son appréciation pour le soutien apporté par tous les Etats membres de l'OCI à son pays, durant le mandat de présidence du Royaume d'Arabie Saoudite de la 4^{ème} CMAE.

ELECTION DU BUREAU

4. La Conférence a élu à l'unanimité les membres du Bureau suivants :
 - Président : République d'Azerbaïdjan ;
 - Vice-président : République du Cameroun ;
 - Vice-président : Royaume du Maroc ;
 - Vice-président : État de Palestine ;
 - Rapporteur : Royaume d'Arabie Saoudite.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE D'AZERBAÏDJAN

5. M. Natik Amirov, Conseiller du Président pour les réformes économiques a donné lecture du message du Président de la République d'Azerbaïdjan. Dans son message, S.E. le Président Ilham Aliyev a fait référence à la deuxième session de la Conférence islamique des Ministres du Travail, tenue les 25 et 26 avril 2013 à Bakou, qui a salué son initiative de créer un Centre du Travail de l'OCI à Bakou. A cet égard, Son Excellence le Président s'est félicité des efforts déployés par les Etats membres en vue de l'opérationnalisation du Centre de Travail de l'OCI, au cours de cette Conférence. Il a déclaré que le Centre jouera un rôle déterminant dans le renforcement de la collaboration entre les Etats membres en matière de travail, d'emploi et de protection sociale. Tout en soulignant l'impératif de se focaliser sur des solutions innovantes et de numériser le marché du travail et les services d'emploi, S.E. le Président a également mis en exergue les efforts de l'Azerbaïdjan en faveur de la numérisation de la sphère sociale, par l'adoption d'approches innovantes et des technologies de pointe.

DISCOURS DU PRESIDENT

6. Dans son discours en tant que Président de la 5^{ème} CIMT, S.E. M. Sahil Babayev, Ministre du Travail et de la Protection Sociale de la Population de l'Azerbaïdjan, a remercié les Etats membres pour la confiance placée en son pays en vue d'assumer la Présidence de cette 5^{ème} session, soulignant que l'Azerbaïdjan œuvrera à la consolidation des acquis engrangés au cours des réunions précédentes et continuera de soutenir fermement la promotion de la coopération intra-OCI dans le domaine du travail, de l'emploi et de la protection sociale. Il a également mis l'accent sur la politique du gouvernement azéri en matière de création d'emplois, notamment pour les groupes vulnérables, et d'amélioration de la protection sociale pour tous. M. Babayev a affirmé l'engagement de son pays à appuyer le Centre du Travail de l'OCI afin de l'habiliter à s'acquitter de son mandat dans l'intérêt mutuel de tous les États membres de l'OCI.

ALLOCUTION DU SECRETAIRE GENERAL

7. Dans son allocution devant la Conférence, S.E. M. Hissein Brahim Taha, Secrétaire général de l'OCI, a félicité le Président de l'Azerbaïdjan et tous les Etats membres de l'OCI pour les efforts déployés en vue de l'opérationnalisation du Centre du Travail de l'OCI qui s'emploiera à raffermir davantage la coopération existante entre les Etats membres dans les domaines cruciaux du travail, de l'emploi et de la protection sociale. Il a, ensuite, exprimé son appréciation à la République d'Azerbaïdjan pour avoir abrité le siège du Centre de Travail de l'OCI et alloué des fonds pour son fonctionnement, et a exhorté les autres Etats membres de l'OCI à se joindre au Centre de Travail de l'OCI en adhérant à son statut. Se référant à la nécessité d'intégrer l'éducation, la formation et le développement des compétences de la main d'œuvre pour améliorer les compétences et la pertinence, M. Taha a appelé les Etats membres à adopter des mesures ciblées pour satisfaire aux besoins des différents groupes sur le marché du travail et, partant, répondre aux exigences du monde contemporain.

SIGNATURE DU STATUT DU CENTRE DU TRAVAIL DE L'OCI

8. Les Ministres et Chefs de délégation de la République d'Irak, de l'Etat de Palestine, de la République fédérale de Somalie, de la République d'Ouzbékistan, du Burkina Faso et de la République de Djibouti ont signé le Statut du Centre du Travail de l'OCI au nom de leurs gouvernements respectifs. Avec ces signatures, le nombre total de pays ayant signé le Statut du Centre du Travail de l'OCI est passé à 16.

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OIT

9. Intervenant par vidéo-conférence, le Directeur Général de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), S.E. M. Gilbert F. Houngbo, s'est félicité de la création du Centre du Travail de l'OCI à Bakou, en tant qu'acquis significatif. Il a, dans ce contexte, souligné le rôle de l'OCI dans la promotion du dialogue et de la coopération entre ses États membres pour relever les défis inhérents au chômage et à la protection sociale. M.

Houngbo s'est réjoui de coopérer avec l'OCI et ses Etats membres dans les domaines d'intérêt mutuel, en vue de garantir un avenir meilleur et plus sûr.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

10. La Conférence a adopté l'ordre du jour figurant à l'*Annexe I*.

PRÉSENTATION VIDÉO SUR LE CENTRE « DOST »

11. La réunion a reçu une présentation vidéo sur les activités du Centre DOST, établi pour fournir des services numériques innovants sur l'emploi et la protection sociale en Azerbaïdjan. L'Azerbaïdjan a fait part de sa disposition à partager ses expériences avec les États membres de l'OCI intéressés.

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA RHF

12. Le président de la Réunion des Hauts Fonctionnaires, préparatoire à la session ministérielle, S.E. M. Anar Karimov, Vice-Ministre du Travail et de la Protection sociale de la Population de la République d'Azerbaïdjan, a présenté le rapport de ladite réunion, tenue à Bakou, les 21 et 22 novembre 2023. La réunion a approuvée le rapport de la RHF, ci-joint en *Annexe II*.

INTERVENTIONS DES MINISTRES ET DES CHEFS DE DÉLÉGATION

13. Les Ministres et Chefs de délégation participants ont présenté à la Conférence leurs expériences nationales en matière de numérisation de l'emploi et des services sociaux, d'amélioration de l'employabilité, d'augmentation de la productivité, de bien-être et de protection sociale des travailleurs, de développement des compétences et de systèmes de formation, de sécurité et de santé au travail, d'emploi des jeunes et des femmes, d'emploi des personnes handicapées et à besoins spécifiques, ainsi qu'en termes de mouvement des travailleurs au sein des Etats membres de l'OCI, entre autres.

14. Ils ont également évoqué la crise actuelle à Gaza, qui a des implications dévastatrices sur le marché du travail, les perspectives d'emploi et les moyens de subsistance dans l'ensemble du territoire palestinien occupé, et qui a entraîné la perte de plus de 60 % des opportunités d'emploi dans la Bande de Gaza, depuis le déclenchement de la crise. Les États membres ont appelé à la libération totale de la Palestine et exprimé leur soutien à l'État de Palestine pour faire face aux graves conséquences de l'agression criminelle israélienne contre la Palestine, dont notamment le chômage, la détérioration des conditions économiques et la destruction de l'infrastructure économique. Ils ont également insisté pour qu'une enquête soit menée sur la violation flagrante des droits humains fondamentaux des travailleurs palestiniens et pour qu'Israël réponde de ses crimes de guerre contre le peuple palestinien.

15. Aussi, les Ministres et les Chefs de délégation ont-ils mis l'accent sur le rôle des politiques d'emploi dans l'exploitation du potentiel de la numérisation afin de contribuer à la création d'emplois et à l'amélioration de la qualité de l'emploi et de la productivité,

tout en relevant les défis qui se posent. Les interventions ont indiqué que diverses politiques ont été introduites dans divers États membres à l'effet de garantir la qualité de l'emploi, tout en se souciant des normes de sécurité et de santé au travail et en assurant la sécurité sociale et la réglementation du travail. Différents programmes et initiatives de formation professionnelle ont également été lancés dans les États membres pour cibler les femmes, les jeunes et les groupes sociaux marginalisés. L'alignement des programmes des établissements d'enseignement sur les besoins changeants des marchés du travail et la conception de programmes de formation professionnelle adéquats ont également été soulignés au cours des interventions.

16. Les délégations ont insisté sur la nécessité de développer des politiques conjointes favorisant l'innovation, l'esprit d'entreprise et la croissance des petites et moyennes entreprises, ainsi que l'adaptation de pratiques innovantes contribuant à la fois à l'emploi et à la durabilité. L'adoption d'une approche globale destinée à intégrer la création d'emplois, la garantie des droits, le maintien du dialogue et la protection sociale pour assurer l'inclusion de tous les segments de la société ont figuré parmi les autres points saillants des interventions.
17. Certains États membres de l'OCI en Afrique subsaharienne ont souligné leurs efforts visant à renforcer la résilience dans la lutte contre le terrorisme, et à préserver leur intégrité territoriale et leur indépendance, tout en réaffirmant l'importance de la promotion de l'emploi dans cette région, tout particulièrement, pour les jeunes.

DATE ET LIEU DE LA 6^{ÈME} CIMT

18. La Conférence a demandé aux honorables États membres de l'OCI de communiquer au Secrétariat général, dans les meilleurs délais, leur désir d'accueillir la Sixième Conférence islamique des Ministres du Travail, en 2025.

ADOPTION DE LA RESOLUTION

19. La Conférence a adopté à l'unanimité la Résolution sur la coopération en matière de travail, d'emploi et de protection sociale entre les États membres de l'OCI, qui figure en *Annexe III*.

MOTION DE REMERCIEMENT

20. Les Ministres et Chefs de délégation ont exprimé leur profonde gratitude à Son Excellence, M. Ilham Aliyev, Président de la République d'Azerbaïdjan, pour son soutien constant et son haut patronage de la Conférence. Ils ont également exprimé leur reconnaissance au gouvernement et au peuple de la République d'Azerbaïdjan pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité généreuse réservés aux délégués, ainsi que pour les excellentes dispositions prises pour assurer le succès de la Conférence.
21. La Conférence a également rendu un vibrant hommage au Secrétaire général de l'OCI, S.E. M. Hissein Brahim Taha, pour les efforts méritoires qu'il déploie en faveur de la réalisation des objectifs de la Conférence.

22. Au terme des travaux, la Conférence a félicité S.E. M. Sahil Babayev, Ministre du Travail et de la Protection sociale de la Population de l’Azerbaïdjan, pour sa présidence de la Conférence et a loué sa précieuse contribution au succès de la Conférence.

Adoptée à Bakou,
le 23 novembre 2023